



## Inscription à la démarche Qualité des Masseurs-Kinésithérapeutes Bulletin d'adhésion individuel 2019

### À cocher

« JE M'ENGAGE DANS LA DÉMARCHE QUALITÉ QUALI'KINÉ »

NOM et Prénom du MK : .....

Adresse du cabinet : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... N° RPPS : .....

E-mail du MK : .....

### L'offre Quali'Kiné :

- L'accès à un portail personnel sur le **site Quali'Kiné** et à la **Boîte à outils** qualité
- L'invitation à une **réunion de formation Quali'Kiné** organisée dans votre région
- L'**autoévaluation qualité annuelle obligatoire** et l'analyse nationale résultats
- La réalisation par échantillonnage d'un **audit-conseil externe**
- L'attribution annuelle du **Label Quali'Kiné®** et d'un pack de communication

### Coût de la cotisation annuelle Quali'Kiné :

Adhérent SNMKR **80 € TTC / an**

Non-adhérent SNMKR

**120 € TTC / an**

Le renouvellement annuel se fera en janvier de l'année suivante pour toutes inscriptions entre janvier et juin, en janvier de l'année N+2 pour les inscriptions de juillet à décembre.

### Conditions de paiement :

- Inscription en ligne sur le site Quali'Kiné : le bulletin est accompagné d'un paiement par carte de crédit.
- Inscription en format papier : le bulletin est accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ONREK.

### Confidentialité :

Je m'engage à respecter la confidentialité des supports qui me seront accessibles ou transmis en adhérant à la démarche Quali'Kiné. La communication de tout ou partie de la **Charte qualité**, de l'**autoévaluation** et de tous les **outils** à toute personne non-adhérente à Quali'Kiné est interdite. Ces documents sont protégés auprès de l'INPI.

J'accepte que l'ONREK m'inscrive automatiquement sur la session DPC pour l'autoévaluation validant mon obligation d'EPP (Evaluation des pratiques professionnelles). L'indemnisation par l'ANDPC sera à hauteur de 99€ (sous réserve de fonds disponibles). Le Label est délivré par l'association Quali'Kiné.

Date :

Signature :